



Projet pilote concernant l'offre ambulatoire intermédiaire des cliniques

Rapport succinct Clôture du projet Version Web

Mai 2024



Table des matières

Contexte	3
Définition des objectifs	3
Réalisation du projet.....	3
Vue d'ensemble du déroulement des mesures.....	4
Réalisation des objectifs.....	4
Évaluation de la faisabilité.....	5
Conclusions.....	5
Mentions légales.....	6

Contexte

Depuis quinze ans, l'ANQ mesure différents indicateurs de qualité dans le domaine de la prestation de soins stationnaires. Les résultats permettent une comparaison nationale transparente. Sur leur base, les hôpitaux et les cliniques élaborent des mesures ciblées pour améliorer leur qualité. Dans le secteur en pleine croissance des soins hospitaliers/cliniques ambulatoires, les indicateurs de qualité ne sont pas encore mesurés systématiquement. En 2022/23, l'ANQ a mené un projet pilote dans le domaine ambulatoire intermédiaire des cliniques psychiatriques (en mettant le focus sur les cliniques de jour) afin de poser les bases de mesures de la qualité à la fois homogènes et comparables tout au long de la chaîne de soins stationnaire – ambulatoire intermédiaire en clinique.

Définition des objectifs

L'objectif du projet pilote était de vérifier si les indicateurs et les instruments de mesure du cadre stationnaire Psychiatrie pour adultes et de Psychiatrie d'enfants et d'adolescents pouvaient également être utilisés pour des mesures dans le domaine ambulatoire intermédiaire des cliniques psychiatriques. En plus des instruments de mesure utilisés dans le cadre stationnaire, d'autres ont servi à mesurer la satisfaction des patients, l'importance des symptômes et la qualité de vie.

Deux objectifs partiels ont été formulés pour le projet pilote :

1. créer les bases et évaluer les instruments appropriés capables de garantir des mesures de qualité uniformes et comparables tout au long de la chaîne de soins, du patient hospitalisé au patient ambulatoire intermédiaire en clinique. Cette base doit servir à l'évaluation de la qualité du traitement et à la réalisation de comparaisons à l'échelle nationale.
2. se concentrer sur les indicateurs et les instruments de mesure mis en œuvre par l'ANQ dans le domaine stationnaire et vérifier leur adéquation aux structures d'offres ambulatoires intermédiaires des cliniques. Par ailleurs, l'applicabilité de nouveaux instruments sera examinée et évaluée.

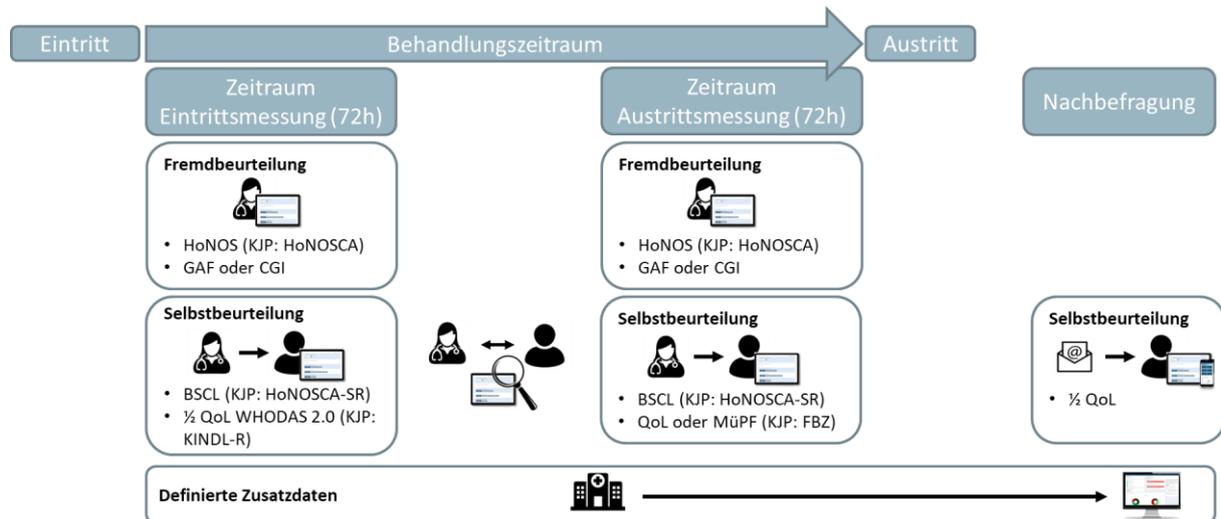
Réalisation du projet

La période de mesure s'étendait d'août 2022 à janvier 2023, avec des enquêtes de suivi jusqu'en mai 2023. 19 cliniques psychiatriques ont participé aux mesures pilotes, dont 7 cliniques psychiatriques d'enfants et d'adolescents. La participation était volontaire.

Les indicateurs mesurés étaient l'importance des symptômes (delta à l'admission et à la sortie), la qualité de vie (delta à l'admission, à la sortie et après la sortie) et la satisfaction des patients (après la sortie). Les indicateurs de qualité ont été relevés par le personnel spécialisé (évaluation par des tiers) et par les patientes et patients eux-mêmes (autoévaluation). Les instruments de mesure suivants ont été utilisés : HoNOS/HoNOSCA ; GAF, CGI ; BSCL/HoNOSCA-SR ; Müpf/FBZ ; WHODAS 2.0/KINDL-R. Afin de limiter la charge de travail liée à la collecte, seuls certains des instruments de mesure ont été utilisés systématiquement auprès de toutes les patientes et tous les patients. Les autres n'ont été utilisés qu'auprès d'un cas traité sur deux. Des informations complémentaires sur les patientes et les patients et leur traitement avant et après la période considérée ont été collectées de manière structurée ou mises à disposition par les cliniques pour permettre l'ajustement des risques.

Toutes les données ont été collectées de manière entièrement numérique avec le système de saisie de la société w hoch 2 GmbH - Research, Analysis & Consulting à Berne, responsable de la logistique de mesure et de l'évaluation du projet pilote.

Vue d'ensemble du déroulement des mesures



Réalisation des objectifs

Le projet pilote a pu être mené conformément au concept et la réalisation des objectifs évaluée. Cinq différences par rapport au concept initial :

- Un instrument de mesure de la qualité de vie a été utilisé en plus de l'instrument de satisfaction des patients.
- Intégration d'une enquête de suivi sur la qualité de vie 3 mois après la sortie.
- Les résultats des évaluations déjà effectuées (HoNOS, BSCL et WHODAS, ou HoNOSCA, HoNOSCA-SR et KINDL) ont pu être consultés en temps réel et sous forme graphique par les responsables de cas sur tablettes puis discutés avec la patiente ou le patient.
- Pour garantir une bonne qualité des données, une formation HoNOS gratuite a été proposée au personnel spécialisé des cliniques pilotes participantes.
- Les cliniques pilotes ont reçu chacune un rapport sur la qualité des données.

Réalisation de l'objectif 1 : créer les bases et évaluer les instruments appropriés capables de garantir des mesures de qualité uniformes et comparables tout au long de la chaîne de soins, du patient hospitalisé au patient ambulatoire intermédiaire en clinique. Cette base doit servir à l'évaluation de la qualité du traitement et à la réalisation de comparaisons à l'échelle nationale.

Cet objectif a été intégralement réalisé. La mise en application des mesures de la qualité et les expériences faites dans le cadre du projet pilote ont permis de créer de bonnes bases et d'évaluer des instruments de mesure appropriés fournissant suffisamment d'informations pour décider des prochaines étapes de l'implémentation nationale de mesures de la qualité dans le domaine ambulatoire intermédiaire des cliniques. Le calcul des corrélations entre les instruments a également permis de créer une base pour prendre des décisions sur leur portée.

Réalisation de l'objectif 2 : se concentrer sur les indicateurs et les instruments de mesure mis en œuvre par l'ANQ dans le domaine stationnaire et vérifier leur adéquation aux structures d'offres ambulatoires

intermédiaires des cliniques. Par ailleurs, l'applicabilité de nouveaux instruments sera examinée et évaluée.

Cet objectif a été partiellement réalisé. L'adéquation au domaine ambulatoire des cliniques des indicateurs et des instruments de mesure mis en œuvre dans le cadre stationnaire en psychiatrie pour adultes ainsi que de nouveaux instruments de mesure a pu être évaluée. Tous les instruments utilisés étaient sensibles aux modifications. Un indicateur supplémentaire (qualité de vie) a également pu être mesuré.

De même, L'adéquation au domaine ambulatoire des cliniques des indicateurs et des instruments de mesure mis en œuvre en psychiatrie d'enfants et d'adolescents dans le cadre d'une hospitalisation ainsi que de nouveaux instruments de mesure a pu être évaluée. Cette adéquation est très probable. En raison du faible nombre de cas, seules des évaluations descriptives ont pu être effectuées. Ces évaluations laissent toutefois supposer que tous les instruments utilisés sont sensibles aux modifications. Un indicateur supplémentaire (qualité de vie) a également pu être mesuré.

Les thèmes de mesure et les indicateurs de qualité utilisés dans le projet pilote satisfont les [exigences fixées par l'ANQ pour les indicateurs de qualité](#).

Évaluation de la faisabilité

Les résultats indiquent *que les mesures de la qualité dans le format du projet pilote sont réalisables de manière comparable* aux mesures établies dans le domaine de la psychiatrie stationnaire. Lors de la mise en œuvre, les aspects suivants doivent impérativement au préalable être pris en compte et clarifiés de manière approfondie :

- Interfaces avec la psychiatrie stationnaire (mouvements de patients au sein des cliniques ou passage direct du stationnaire à l'hôpital de jour) et clarification des moments de saisie en découlant > Concentration sur le parcours du patient et non sur une mesure délimitée.
- Prise en compte des directives cantonales, les relevés multiples doivent être évités > utilisation partielle d'instruments de mesure imposés par le canton différant des instruments de mesure du cadre stationnaire ou des mesures ANQ.
- Clarification de la population > Absence de vue d'ensemble standardisée des sites, pas de définition commune de la notion d'hôpital de jour.
- Clarification du modèle de financement > Le contrat qualité ANQ 2011 ne peut pas servir de base.

Conclusions

Essentiel pour l'organisation de mesures cliniques ambulatoires :

- Affiner les objectifs pour les prestataires de soins cliniques ambulatoires
- Objectifs clairs et coordination par l'ANQ
- Compétences claires (personnes de contact) au sein de l'ANQ et des cliniques
- Mise en réseau et échange entre eux et avec l'ANQ

Essentiel pour le déroulement des mesures :

- Réduction de la portée des mesures - focalisation sur les aspects centraux
- Intégration de l'évaluation par des tiers et de l'autoévaluation
- Préparation et délai suffisants pour effectuer les travaux préliminaires de manière ciblée (personnel, processus, mise en œuvre technique, formation, etc.)
- Éviter les doubles saisies (interfaces, données de routine)



Essentiel pour la logistique de mesure (traitement technique des mesures) :

- Précision du traitement des données dans un concept d'évaluation et de publication
- Saisie entièrement numérique avec un système de saisie et/ou garantie d'une connexion/interface KIS (génération de données)
- Représentation graphique immédiate des résultats (utilisation des données)
- Automatisation de la remise des données (livraison des données)
- Controlling régulier des données collectées (qualité des données)

Essentiel pour les résultats :

- Définition d'une saisie uniforme (manuel)
- Formation du personnel spécialisé (effectuant les mesures)
- Intégration de la mesure dans le processus de traitement (notamment implication des patients dans les PROMs)
- Contrôle régulier du retour de données

Conditions impératives pour la mise en œuvre de mesures dans le domaine ambulatoire des cliniques :

- Inclusion des prestataires ou des interfaces en amont et en aval (focalisation sur le parcours du patient, pas de mesure de la qualité dans un cadre délimité)
- Définition de la population (définition du site)/Définition du cadre
- Affiner les objectifs et les thèmes de mesure
- Modèles de financement et structures clairs (à élaborer)

Mentions légales

Titre	Projet pilote concernant l'offre ambulatoire intermédiaire des cliniques. Rapport succinct Clôture du projet Version Web
Autrices et auteurs	Linda Hadorn, ANQ Isabelle Zimmermann, ANQ
Citation	ANQ, Berne. Projet pilote concernant l'offre ambulatoire intermédiaire des cliniques. Rapport succinct Clôture du projet Version Web
Mandataire naires	ANQ, représentée par Linda Hadorn, responsable des thèmes multidiscipli-
Copyright	ANQ Bureau Weltpoststrasse 5 CH-3015 Berne

Remarque : le projet pilote a été partiellement financé par la CFQ.